

PROGRAMME

« DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES - DPF »

Durée	180 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise Amplitude de formation 8 mois	Dates / Lieu	Angers Du 6 décembre 2021 au 1 ^{er} juillet 2022
Public	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels en poste • Personne titulaire d'un diplôme d'Etat de travail social de niveau 5 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles • Personne possédant un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales 		
Nombre de participants	25 maximum	Tarifs	Entre 11.75€ et 14.25€ / heure selon le statut et la durée
Accessibilité handicap	Le CEFRAS demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès handicap.		
Prérequis	Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales.		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (directeurs de structures, psychologues, éducateurs spécialisés, magistrats...)	
	Responsables du projet de formation	GODET Myriam – 02.41.30.02.40	
	Contact administratif	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40	
Débouchés	<p>A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Délégué aux Prestations Familiales (DPF) exerce les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) que lui confie le juge des enfants.</p> <p>Métier : Délégué aux Prestations Familiales en structure agréées (associations, établissements, ...)</p>		

Finalités de la formation	Titre de niveau 5 (anciennement III) délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).				
Objectifs pédagogiques	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ D'identifier les difficultés de gestion de la famille, ➔ D'instaurer une relation de qualité avec la famille, dans le cadre d'un accompagnement contraint ➔ D'élaborer avec la personne concernée par la MJAGBF, un projet commun en vue d'une autonomie de gestion pour la famille. 				
Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains	<p>Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Classe inversée. Quelques enseignements à distance.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Plateforme numérique dédiée ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque 				
Programme pédagogique	<p>La formation DPF se compose de 2 domaines de formations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial 126 h • Le délégué aux prestations familiales 54 h 				
Modalités d'évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi tout au long de la formation • 2 certifications durant la formation 				
Taux de réussite aux examens (Année 2020)	100% (Sur 6 pers. présentées)	Taux de satisfaction (Année 2020)	100% (Sur 6 répondants)	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2020)	14,3% (Sur 7 personnes formées)

